

Secrétaire : Christophe IMBERT (en nuit) 06.61.69.53.59
Secrétaire adjoint jour : David OLIVIER 06.83.58.87.07

40 000€ : L'accord est majoritaire

Jeudi 18 décembre, l'ensemble des organisations syndicales était convié à la séance de signature de l'accord portant sur la répartition de l'enveloppe de 40 000 €. Cette enveloppe est accordée aux agents de nuit de la PIC et des STM, dans le cadre de l'accord de juin 2007 pour concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Après négociation avec les organisations syndicales, la répartition devait être individuelle sous forme de chèques cadeaux culture pour un montant de 85€ ou de chèques emplois service pour un montant de 100€. Mais la décision, formalisée dans un accord local était soumise à la séance de signature. En clair, cet accord ne s'appliquait que s'il était signé par une ou plusieurs organisations syndicales et n'était pas dénoncé.

Bonne nouvelle, l'accord a été signé par toutes les organisations syndicales (CGT, SUD, CFDT, FO, CGC, CFTC). Normalement, il ne devrait pas être dénoncé. Vous allez donc percevoir ces chèques à compter du 22 décembre 2008.

En conclusion : La CFDT, vous le savez, a été partie prenante de ces négociations. Si les chèques cadeaux culture sont passés d'un montant de 75€ à 85€, c'est bien parce que la CFDT a interpellé la Direction locale. Pour nous, les bénéficiaires de ce type de chèque ne devaient pas être pénalisés par rapport aux bénéficiaires des chèques emplois service (100€). Mais, certains vous feront encore croire le contraire...

Enfin, pas grave, le moment que nous avons vécu est historique et les choses changent. Les organisations syndicales, plus enclines à sortir le stylo pour signer des préavis de grève que pour s'engager dans un accord, ont apposé leur signature. Qu'ils s'habituent, car 2009 et la nouvelle loi sur l'accord majoritaire va les obliger à un peu plus à s'engager. En effet, aujourd'hui il suffit qu'une seule organisation syndicale signe un accord, que celui-ci ne soit pas dénoncé pour qu'il s'applique. Demain, il faudra que les organisations syndicales signataires des éventuels accords représentent à elles seules, ou à plusieurs 30 %. Sur la PIC, la CFDT est respectueuse des votes dans les urnes, et laissera donc les organisations syndicales majoritaires négocier les futurs accords.